

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Daniel GAGNON - Nicolas ISNARD - Richard MALLIÉ - Pascal MONTECOT - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 011-2446/17/BM

■ Approbation d'une convention relative au projet d'acquisition d'équipements scientifiques dans le cadre du projet Marseille Immunopôle - Contrat de Plan Etat Région 2015-2020

MET 17/4855/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La recherche et l'enseignement supérieur sont des fonctions métropolitaines stratégiques, facteurs de rayonnement et d'attractivité pour les territoires et vecteurs de développement économique car la recherche produit les connaissances scientifiques dont sont issues les innovations technologiques.

Marseille Provence Métropole a souhaité afficher une ambition forte et volontariste en accompagnant financièrement quelques projets académiques à la hauteur et en cohérence d'appui avec sa stratégie d'attractivité et ses projets dans l'économie de la connaissance.

A ce titre, une délibération approuvant la création et l'affectation d'une opération « Contrat de Plan Etat Région 2015-2020/Volet Enseignement Supérieur Recherche » de 12 millions d'euros a été votée le 3 juillet 2015 par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, engagement repris par la Métropole Aix-Marseille-Provence et portée à 16 millions d'euros au Budget Supplémentaire 2017.

Les engagements financiers qui ont été proposés dans ce cadre concernent huit opérations :

- Centrale Marseille ;
- Polytech Marseille ;
- Le regroupement des neurosciences à la Timone ;
- Le campus de Marseille Saint-Charles ;
- L'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires (IMVT) ;
- Equipement de recherche Marseille Immunopôle ;

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 9 Novembre 2017

- La plateforme mécanique CEMEA ;
- La Fondation Méditerranée Infection/Biobank/IHUBIOTK;

La présente délibération concerne l'acquisition d'équipements scientifiques dans le cadre du projet Marseille Immunopôle - Contrat de Plan Etat Région 2015-2020.

Marseille Immunopôle a pour objectif d'accélérer la découverte et le développement de nouvelles immunothérapies contre les cancers et les maladies inflammatoires et de faire bénéficier les patients le plus tôt possible de ces innovations.

Outre des entreprises phares du domaine comme Innate Pharma et Aix-Marseille Université, le consortium Marseille Immunopôle regroupe différents organismes de recherche : le Centre d'Immunologie de Marseille Luminy (CIML), le Vascular Research Center of Marseille (VRCM), le laboratoire de Technologies Avancées pour le Génome et la Clinique (TAGC) et le démonstrateur préindustriel MI-mAbs.

Le Centre d'Immunologie de Marseille Luminy (CIML) est l'un des principaux instituts de recherche en immunologie en France. Il compte plus de 240 personnes, 15 équipes de recherche (dont 5 dirigés par des chercheurs internationaux).

Le Vascular Research Center of Marseille (VRCM) vise à obtenir une meilleure compréhension des processus biologiques liés aux pathologies à travers une approche génétique et épigénétique.

La plateforme Transcriptomique et Génomique de Marseille-Luminy est intégrée au laboratoire TAGC (Technologies Avancées pour le Génome et la Clinique). Cette plateforme permet de nouvelles méthodes d'analyse moléculaire constituant le socle d'une médecine de précision basée sur une meilleure compréhension de la maladie dont souffre un patient, ou encore de sa prédisposition à cette maladie.

Les besoins en équipements pour ces trois plateformes sont les suivants :

- des portoirs de stabulation de souris,
- un nouveau stérilisateur de type autoclave,
- des appareils d'analyse cellulaire par cytométrie de flux (cytomètre 18 couleurs, cytomètre haute performance et cytomètre d'imagerie),
- des appareils d'analyse par microscopie (scanner de lames) permettant aux chercheurs d'évaluer des différents marqueurs cellulaires et tissulaires,
- un trieur de cellules rares,
- un trieur/enrichisseur de cellules par la plateforme d'immunomonitoring.

La plateforme MI-mAbs (**M**arseille **I**mmunopôle **m**onoclonal **A**nti**B**odies) est un démonstrateur de pré industrialisation, phase amont et outil indispensable dans le processus depuis la recherche académique jusqu'à la phase d'industrialisation biopharmaceutique.

Ce démonstrateur a pour mission de valider le potentiel thérapeutique de nouvelles cibles, générer des anticorps contre ces dernières, caractériser leur mécanisme d'action et fournir les données précliniques qui ouvrent la voie au développement clinique dans deux domaines d'application : les cancers et les maladies inflammatoires.

Pour renforcer cet équipement, les besoins sont les suivants :

- la mise en place d'une unité de production flexible d'anticorps monoclonaux à l'échelle du gramme,
- un complément de matériels sur la plateforme MI-mAbs,
- un appareil de luminescence permettant le suivi tumoral chez le petit animal.

Le plan de financement des équipements des plateformes CIML, VRCM et TAGC se présente de manière suivante :

• Etat	350 000 €
• Région	1 150 000 €
• Métropole Aix-Marseille-Provence	315 835 €

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 9 Novembre 2017

- | | |
|----------------------------|-------------|
| • Conseil Départemental 13 | 355 377 € |
| • Autofinancement INSERM | 551 621 € |
| • FEDER | 1 151 148 € |

Soit en TTC un total de : 3 873 980 €

Le plan de financement des équipements du démonstrateur MI-mAbs se présente de manière suivante :

- | | |
|---|------------------|
| • Recettes contrats entreprises | 408 306 € |
| • Métropole Aix-Marseille-Provence | 184 165 € |
| • Autofinancement INSERM | 211 379 € |
| • FEDER | 435 519 € |

Soit en TTC un total de : 1 239 369 €

La demande de subvention sollicitée auprès de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est de **500 000€** TTC sur un budget total de 5 113 349€ TTC.

Il est proposé au Bureau de la Métropole l'attribution d'une subvention d'investissement à pour l'acquisition d'équipements scientifiques dans le cadre du projet Marseille Immunopôle - Contrat de Plan Etat Région 2015-2020, pour un montant de 500 000 euros TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération DEV 010-1180/15/CC votée le 3 juillet 2015 approuvant la création et l'affectation d'une opération « Contrat de Plan État Région 2015-2020-Volet Enseignement Supérieur Recherche » ;
- La délibération HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au bureau de la Métropole Aix-Marseille Provence ;

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir le projet acquisition d'équipements scientifiques dans le cadre du projet de recherche Marseille Immunopôle - Contrat de Plan Etat Région 2015-2020.
- Qu'il convient d'approuver la convention relative au soutien financier d'acquisition d'équipements scientifiques dans le cadre du projet de recherche Marseille Immunopôle - Contrat de Plan Etat Région 2015-2020.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 500 000 euros TTC pour l'acquisition d'équipements scientifiques dans le cadre du projet Marseille Immunopôle - Contrat de Plan Etat Région 2015-2020.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec la Délégation Régionale PACA de l'INSERM relative au financement de l'acquisition d'équipements scientifiques dans le cadre du projet de recherche Marseille Immunopôle - Contrat de Plan Etat Région 2015-2020.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Sous-politique B360 - Chapitre 204 – Nature 204181 – Fonction 67 Opération n°2015112606.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Enseignement supérieur, Recherche et
Santé

Frédéric COLLART